

CATÉGORIE A CADRES DE SANTÉ INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMÉDICAUX

Cadre d'emplois en voie d'extinction

Cadres de santé

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
9	840	692	-
8	786	652	4 ans
7	709	593	4 ans
6	671	564	4 ans
5	631	534	3 ans
4	597	508	3 ans
3	562	481	2 ans
2	517	449	2 ans
1	468	414	1 an

A compter du 1^{er} janvier 2021, les CAP ne sont plus compétentes pour connaître des décisions individuelles en matière de promotion et d'avancement. L'autorité compétente doit arrêter les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial.

Toute nomination à un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis du CST compétent.

